

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2022-075

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2022

Sommaire

03_Préf_Préfecture de l Allier / Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

03-2022-06-07-00002 - Arrêté 1162/2022 portant création d un comité de gestion des sinistrés suite aux intempéries du 4 juin 2022 dans le département de l Allier (2 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l Allier

03-2022-06-07-00002

Arrêté 1162/2022 portant création d un comité
de gestion des sinistrés
suite aux intempéries du 4 juin 2022 dans le
département de l Allier

CABINET

Extrait de l'arrêté n° 1162/2022 en date du 7 juin 2022 portant création d'un comité de gestion des sinistrés suite aux intempéries du 4 juin 2022 dans le département de l'Allier

ARRETE

ARTICLE 1 :

Création de 12 groupes de suivi de crise placés sous l'autorité de Mme la Préfète de l'Allier pour les activités suivantes :

- « Collectivités territoriales » piloté par Mme la Préfète de l'Allier,
- « Mobilisation des assurances » piloté par M. le directeur départemental des finances publiques,
- « Calamités agricoles » piloté par M. le directeur départemental des territoires de l'Allier,
- « Entreprises – conséquences économiques » piloté par Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier,
- « Relogement des sinistrés et fragilités sociales » piloté par Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier,
- « Établissements scolaires et accueils collectifs de mineurs » piloté par Mme la directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier,
- « Centres de soins et de santé » piloté par M. le directeur de la délégation départementale de l'Allier de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- « Évaluation des dégâts » piloté par M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Allier,
- « Secours » piloté par Mme la directrice de cabinet de la Préfète de l'Allier,
- « Gestion des déchets » piloté par M. le Chef de l'unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes,
- « Suivi des monuments historiques » piloté par M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Allier,
- « Résilience territoriale » piloté par Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Vichy.

ARTICLE 2 :

Les référents sont chargés de réunir et d'animer leur groupe thématique avec pour ligne directrice la nécessité d'apporter une réponse rapide aux attentes de la population et la résolution des problèmes posés par les intempéries.

ARTICLE 3 :

Chaque pilote rendra compte de manière hebdomadaire des actions mises en place à travers un rapport circonstancié adressé à Mme la Préfète de l'Allier.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif.

ARTICLE 5 :

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet, le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Montluçon, la sous-préfète de Vichy, le directeur départemental des territoires, la directrice

départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, le délégué territorial de l'agence régionale de santé, le directeur départemental des finances publiques, la directrice des services départementaux de l'éducation nationale, le chef de l'unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète,

Signé

Valérie HATSCH